

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/04/008

DATE DE CONVOCATION : 24/04/2026	L'an deux mil vingt six Le vingt-neuf avril à 19H30. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean-Claude QUENOT, Maire.
DATE D’AFFICHAGE : 24/04/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Romain MAUBERT, Arnaud JACQUET, Thierry BLANGIER, Claude BOUTTE, Jérémy DUCLOYER Mmes Véronique PLANCHIN, Maryse MELLIER, Coralie FROIDURE, Germaine QUATRELIVRES, Elise LEJEUNE, Mélanie VENDANGER, Céline LEFEBVRE.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	Formant la majorité des membres en exercice. Mme Germaine QUATRELIVRES a été élue secrétaire.
OBJET : Désignation des représentants de la commune pour Natura 2000 - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L414-2 du Code de l'Environnement La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1 ^{er} janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres. Le comité de pilotage du site « Forêt d'Eu et pelouses adjacentes » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune et un suppléant doivent être désignés afin de pouvoir y siéger. Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature <i>intuitu personae</i> à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil désigne pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêt d'Eu et pelouses adjacentes » : - titulaire : Mme Germaine QUATRELIVRES - suppléante : Mme Mélanie VENDANGER.
	